Demande de renseignements statistiques sur les établissements industriels en ce qui concerne le travail des enfants dans les manufactures.

Par décision impériale, M. le général baron de Juniac, commandant la subdivision de l'Yonne, est chargé de l'inspection de la 3e légion de gendarmerie dont Lille est le siége.

Dimanche dernier, l'église Notre-Dame avait, à la grand'messe, une séance de musique des plus complètes, des plus intéressantes.

La partie de chant, si bien dirigée par M. Julien Catteau, a été brillamment enlevée ; plusieurs morceaux ont produit une grande sensation ; on a remarqué de bonnes voix, un ensemble remarquable, et des voix d'enfants délicieuses.

M. César Delespaul tenait les grandes orgues. Nous avons déjà signalé le talent de cet artiste et cela, tout dernièrement; cette fois, l'effet produit par les trois morceaux exécutés a été doublé. M. Delespaul possède l'instrument, cet instrument si difficile, si *complexe*, dans toutes ses ressources les plus détaillées ; on peut dire sans exagérer, qu'il a fait sur les fidèles assistant à la messe, une profonde impression.

il a enlevé avec une force, une puissance étonnante, la magnifique marche de Mendelshoonn. — Mais ce qui a surtout impressionné l'auditoire, c'est un morceau, composé par M. Delespaul — il serait plus exact de dire : *improvisaton*, car ne trouvant rien parmi les morceaux écrits, déjà connus, qui rendit bien ce qu'il cherchait pour la circonstance, il trouva plus simple et plus court d'en composer un, que de continuer à chercher.

Il a été heureux; dans un de ces moments d'inspiration où l'artiste *trouve*, pour ainsi dire *sans chercher*, il a écrit une mélodie délicieuse : nous n'exagerons rien, le public est de notre avis, nous en appelons à ceux qui ont entendu; il a développé son chant dans des variations très bien adaptées au thème — et ne l'*absorbant pas*.

Quant à l'exécution, M. Delespaul s'est montré comme organiste, à la hauteur de son talent de pianiste.

Sa réputation est définitivement établie; les épreuves faites à Notre-Dame, sont décisives. Nous sommes heureux de constater ce succès d'un de nos concitoyens. Nous espérons qu'on lui rendra la justice qu'il mérite à tous égards.

X.

On lit dans le *Progrès du Nord* :

« On sait que notre honorable confrère M. A. Rouit, rédacteur-gérant du *Nord-Libre*, de Condé, a comparu, le 27 du mois dernier devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, au sujet de la reproduction faite dans ce journal de la proclamation apocryphe de Louis-Napoléon-Bonaparte. Le tribunal, après un éloquent plaidoyer de Me Legrand, avocat, chargé de la défense de notre confrère, avait mis la cause en délibéré.

« Le jugement vient d'être rendu : le tribunal, considérant le *Nord-Libre* comme journal étranger, puisqu'il s'imprime en Belgique, a renvoyé des fins de la plai nte son rédacteur-gérant, M. Rouit. »

Les journaux de Paris nous apprennent que le régent d'Espagne vient d'envoyer le cordon des dames nobles à Madame Plichon, femme de M. Ig Plichon, député de Dunkerque et d'Hazebrouck, ministre des travaux publics.

Ce cordon, qui donne aux titulaires le titre d'Excellence et un rang équivalent à celui de grands d'Espagne, consiste en un ruban à raies violettes et blanches portant une croix.

Le régent a également distribué le cordon des dames nobles d'Espagne à Madame Emile Ollivier et à quelques autres dames de nos nouveaux ministres.

Aujourd'hui, outre les nouvelles titulaires, on compte en France onze dames qui ont le droit de les porter, savoir : l'Impératrice, Mmes Thiers, de Bresson, la marquise de Turgot, la comtesse Walewska, Barrot, Drouyn de Lhys, la princesse d'Essling, les duchesses de Mouchy et de Malakoff.

Dans la nuit du samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'escalade dans la maison du sieur Ch. Kuhn, boulanger, rue de l'Allouette, 11, et y ont volé une confection de femmes, 6 serviettes, une nappe damassée et une chemise d'enfant. Le tout se trouvait daus une commode qui n'était pas fermée à clef. On a emporté aussi une sébile en bois, contenant environ 2 fr. 50. On n'a aucun indice qui puisse servir à découvrir les coupables.

La même nuit, on a volé dans une voiture de messager, en stationnement devant le bureau d'octroi de la rue de Lille trois fromages de Hollande et quatre caisses contenant des fleurs artificielles.

En entendant du bruit, l'employé de service sortit du bureau et aperçut deux individus qui fuyaient, il se mit à leur poursuite, mais ne parvint pas à les atteindre.

Dans leur fuite, les voleurs ont abandonné deux des petites caisses.

Les terrassiers employés au creusement des fondations d'une maison, boulevard d'Italie, près la rue Palikao, à Lille, ont encore mis à découvert une très grande quantité d'ossements humains.

On ne croit pas que ces ossements proviennent du siége de 1792, d'autant plus que l'attaque n'a pas eu lieu de ce côté. On dit qu'il y a eu en cet endroit un cimetière.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX.

EMPRUNT DE LA VILLE DE LILLE DE 1868.

Liste par ordre numérique des numéros sortis au tirage du 1er juin 1870, à rembourser un mois après le tirage (1er juillet 1870), par 500 francs :

522	753	758	874	889	928
1122	1157	1233	1487	1539	1703
1769	1855	1867	1951	1972	2026
2110	2137	5155	2234	2360	2561
2648	2661	2708	3102	3536	3591
3708	3750	3775	3922	4294	4561
4661	4730	4830	4850	5035	5533
5615	5758	5750	5833	6025	6117
6457	6973	7094	7158	7425	7570
7591	7722	7798	7961	8002	8044
8270	8404	8427	8504	8540	8625
8649	8672	8732	8940	9000	9159
9624	9631	9648	9701	9714	9884
10003	10077	10147	10163	10276	10420
10532	10733	10899	11025	11075	11558
11732	12015	12275	12351	12429	12579
12627	12796	13045	13107	13125	13154
13232	13252	13311	13363	13532	13762
13903	13958	14022	14053	14251	14252
14298	14490	14530	14620	14671	14702
14710	14748	14864	14984	15006	15084
15236	15264	15314	15390	15395	15651
15703	15769	15780	15939	16143	16364
16573	16580	16772	16900	16943	

Les obligations ont droit en outre à 11 fr. 25 c. d'intérêt.

Bourse de Paris
du Mardi 7 Juin 1870

Rente 3 p. 0/0.....	74.40
id. 4 1/2 p. 0/0	103.90

FAITS DIVERS

— Le 22 mai, à Weiden, en Prusse, un ouvrier, qui travaillait dans une carrière, par une chaleur de 22 degrés réaumur (27 et demi centigrades), s'approcha d'une source d'eau fraiche et, quoique ruisselant de sueur, n'hésita pas à boire ; mais son imprudence lui coûta cher, car il tomba mort, comme s'il eût été foudroyé. — (*Gaz. de Cologne.*)

— Diverses questions ont été posées à la Compagnie du canal des cinq villes, tant par les nombreux souscripteurs de ses obligations que par beaucoup de ses correspondants. Bien que la réponse à ces questions fût déjà contenue dans les prospectus et notices distribués par la Compagnie, il ne peut qu'être utile d'y insister par la voie des journaux.

1°. *Quelles eaux alimenteront le canal* ? La loi de concession et le projet définitif sanctionné par le conseil supérieur des Ponts et Chaussées fixent la prise d'eau sur la branche supérieure de la rivière Aragon, à un point où ce grand cours d'eau ne descend jamais, même en été, au dessous de l'étiage suffisem pour que le canal y puise le volume d'eau qui lui est nécessaire. Les eaux de huit à dix autres rivières secondaires concourent à l'alimentation du canal. Enfin cinq systèmes de réservoirs permettent de recueillir dans la saison des eaux torrentielles, 80 millions de mètres cubes d'eau qui forment une réserve en dehors de l'alimentation normale du canal.

2°. *A quelle époque les travaux seront ils achevés?* Les entrepreneurs sont en ce moment sur les lieux et vont compléter immédiatement dans la région inférieure des cinq villes, les travaux d'irrigation insuffisants qui le desservent déjà. Une année suffira pour le parachèvement de cette partie de l'œuvre et pour livrer aux propriétaires la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation de 40,000 hectares.

Quant à la construction du canal proprement dit, en commençant par la partie supérieure, elle est divisée en trois sections, qui demanderont chacune d'une année à dix-huit mois de travaux. A mesure qu'une section sera achevée, elle sera utilisée immédiatement pour l'irrigation.

Ces différentes prévisions se résument dans le tableau suivant des quantités d'eau que le canal pourra successivement fournir à l'agriculture.

Juillet 1871.	.	40,000 hectares
Janvier 1872.	.	16,666
Juillet 1873.	.	16,666
Décembre 1874	.	16,668
		90,000 hectares.

3° *Quand les redevances et les subventions deviendront-elles exigibles* ? En proportion des quantités d'eaux livrées à l'agriculture ; ainsi le revenu suivra la progression suivante :

A partir du 1er Juillet 1871 (40,000 hectares à 30 francs) 1,200,000 fr.
A partir de Janvier 1872 (56,666 hectares à 30 fr.) 1,699,980 fr.
A partir de Juillet 1873 (73,332 hectares à 30 fr.) 2,199,960 fr.
A partir de Décembre 1874 (90,000 hectares à 30 fr.) 2,700,000 fr.

Dans ce revenu ne sont pas compris, bien entendu, les produits accessoires du canal, qui seront fort considérables, puisqu'ils comprennent la vente des cours d'été, disponibles au profit des propriétaires qui voudront les utiliser en dehors des conditions réglementaires de l'irrigation telle qu'on la pratique en Espagne.

Quant aux subventions, elles suivront exactement la progression des terres irriguées, mais à deux ans de date, c'est-à-dire qu'elles sont irrigibles à raison de 210 francs, savoir :

A partir de
Juillet 1873 — 40,000 hect. 8,400,000 fr.
Janvier 1874 — 56,666 hect. 10,899,860 fr.
Juillet 1875 — 73,332 hect. 15,399,720 fr.
Décembre 1876 — 90,000 hect. 18,900,000 fr.

Les divers échanges ne sont, d'ailleurs, que l'application strictement légale des dispositions édictées en faveur du Canal des Cinq Villes par les lois des Cortès du 28 Janvier et du 4 Février 1870.

Rappelons enfin que le paiement des redevances et des subventions n'est soumis à aucune éventualité :

1° Parce que la devance annuelle de 30 fr. est garantie *hypothécairement* sur les biens irrigués par le fait même de la souscription du propriétaire ;

2° Parce que la subvention se compose de la surimposition payée par ces mêmes propriétaires, et qui est recueillie directement et versée de même par l'administration financière de la province entre les mains du concessionnaire du canal.

Les obligations du Canal des Cinq-Villes ne sont donc pas seulement le plus fructueux des placements, puisqu'elles rapportent près de quinze pour cent, elles en sont encore le plus solide, le plus sûr et le mieux garanti. — Laroche. 200.

—On introduit chaque jour en thérapeuthique des succédanés de l'Huile de Foie de Morue, dont la plupart n'ont pas la moindre valeur. **Le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de M. Grimault**, réunit seul tous les avantages médicaux ; aussi, le docteur Guibout, en parle en ces termes :

« Le **Sirop de Raifort iodé** a tous » les avantages de l'*Huile de foie de Morue* » sans en avoir tous les inconvénients : il » stimule l'appétit et relève les forces de » l'organisme ; par la quantité d'iode qu'il » contient, il exerce la plus heureuse in» fluence sur les fonctions respiratoires, il » est utile spécialement au début de la » phthisie pulmonaire ; son action n'est » pas moins efficace dans les affections scro» fuleuses et rachitiques.» — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien.

9687

Dernières nouvelles.

UN JOLI CANARD

Le Figaro vendu au parti républicain

Le numéro du *Figaro* qui nous parvient cette après-midi, publie la note suivante en tête de ses colonnes :

A mes lecteurs :

« Depuis trente ans je fais du journalisme, et je ne songeais cependant pas à quitter le *Figaro*, quand on est venu me proposer de l'acheter à des conditions telles, que, dans l'intérêt de ma famille, je ne me suis pas cru le droit de refuser.

» Le chagrin que j'éprouve en cédant mon bien-aimé journal à un parti qui n'a point mes sympathies, on le sait, est compensé par la certitude que mes rédacteurs et amis, en quittant le *Figaro*, n'en resteront pas moins sur la brèche, car ils seront accueillis à bras ouverts par les autres journaux.

» Les lecteurs du *Figaro* seront probablement surpris de voir mon nom en tête de ce numéro à la rédaction duquel je suis étranger. Demain, le nouveau gérant qui n'a pas encore eu le temps de remplir les formalités légales, me remplacera définitivement. En attendant, je n'ai pas pu refuser à mes successeurs de rester gérant du journal un jour de plus pour leur permettre de paraître sans retard.

» Un mot encore !

» Je n'ai jamais su faire de phrases ; mais, avant de quitter mon cher *Figaro*, je veux dire tout simplement à mes collaborateurs, ainsi qu'à mes lecteurs :

—C'est à vous que j'ai dû le succès et que je dois aujourd'hui le repos. Merci ! merci ! — H. DE VILLEMESSANT.

L'article qui suit cette déclaration est intitulé : « *A nos amis* » et signé : « le *Figaro* républicain. »Nous en extrayons ces trois alinéas :

De toutes parts les sympathies sont venues à nous, et dès aujourd'hui nous pouvons donner au pouvoir une leçon terrible dont il ne profitera d'ailleurs pas, selon sa louable habitude.

Grâce à une souscription organisée par les quinze cent mille votants *non* que nous représentons, nous avons pu nous rendre acquéreur du *Figaro*. Le ministère des honnêtes gens perd donc un de ses plus fermes appuis, en même temps que la démocratie gagne un journal de combat que nous nous efforcerons de rendre digne de ses destinées nouvelles qui, nous n'avons pas besoin de le dire, sont en rapport avec les aspirations de la France républicaine.

Aujourd'hui, nous ne devons pas insister sur ce point; car par une de ces exigences cruelles de cette loi contre la presse qui ne cherche qu'à créer des difficultés sans nombre à notre parti, nous subissons encore forcément à la tête de notre journal le nom de l'ancien gérant, que le nôtre aura remplacé dans les vingt-quatre heures. Dès demain, ce nom disparaîtra du *Figaro* républicain comme ont déjà disparu avec la retraite de l'ancienne rédaction, ces mœurs étranges d'une polémique agréable, qui est un des signes les plus caractéristiques du dernier empire.

Viennent ensuite un *Courrier de Pélagie*, signé : le numéro 145, des adhésions de Jules Simon, Garibaldi, Georges Sand, Ledru-Rollin, Edgar Quinet, Emmanuel Arago, Félix Piat, une tartine rimée extraite des *Nouveaux châtiments* que doit publier Victor Hugo, et toute une série d'articles écrits dans le style, aussi bien imité que possible, de la *Marseillaise*, du *Rappel* et *tutti quanti*.

Comment trouvez-vous cette nouvelle plaisanterie du malin barbier ?..

A. R.

Dépêches télégraphiques.

Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, mardi.

Les détails donnés sur une prétendue maladie de l'Empereur sont inexacts. Sa Majesté assistait hier au bal des Tuileries; sa santé est parfaite.

Genève, mardi.

Une affiche signée des principaux ouvriers, convoque pour ce soir une assemblée populaire nationale de tous les travailleurs de la Suisse, afin de répondre par une éclatante manifestation aux décisions des patrons.

On craint des événements graves pour demain.

Dette publique hollandaise 3 °/o.

LA BANQUE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT DES PAYS-BAS, 8, rue Drouot, à Paris, met à la disposition du public des titres de la RENTE HOLLANDAISE 3 °/o au prix de 69 °/o, jouissance du 1er mars, et au change fixe de 200 fr. pour 94 florins.

On pourra obtenir au choix des titres nominatifs, dont les arrérages seront servis par la Banque de Crédit et de dépôt des Pays-Bas, ou des titres au porteur de mille florins, munis de coupons semestriels payables à PARIS, SANS FRAIS NI IMPOTS, PAR 31 FR. 10 C., LES 1er MARS ET 1er SEPTEMBRE de chaque année, chez MM. Hallet frères et Ce, ou à la BANQUE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT DES PAYS-BAS.

Les titres au porteur seront cotés prochainement à la Bourse de Paris.

201

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France,
54 ET 56, RUE DE PROVENCE,

GOUVERNEMENT

DU PEROU

EMPRUNT
DE
Livres Sterling : 11,920,000
ou francs : 298,000,000

CAPITAL NOMINAL

Autorisé par le Congrès national du Pérou (loi du 15 janvier 1869), destiné à la construction et à l'établissement des Chemins de fer de Callao à la Oroya, et d'Arequipa à Puno.

ÉMISSION
DE
596,000 Obligations 6 0/0 consolidées

(*Jouissance du 1er juillet* 1870)

Rapportant un intérêt annuel de **trente fr.**, payable par semestre les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, **remboursables au pair, par tirages semestriels** en 25 ans, à partir du **1er Avril 1880**, époque du premier tirage.

GARANTIES

L'Emprunt est garanti par les revenus généraux de l'Etat, et suivant affectation spéciale du contrat par :

ce produit, lesquelles obligations s'élèvent à fr. 25.520,000. Les 25,000,000 prélevés pour le remboursement de l'emprunt 1865 deviendront libres à partir du 1er juillet 1870, et seront entièrement appliqués au service du présent emprunt.

3° La propriété des chemins de fer à construire au moyen de l'emprunt ; celle du chemin de fer d'Arequipa à Mejia, prêt à entrer en exploitation, et les produits de l'exploitation de ces chemins.

Le produit de l'emprunt demeure déposé en Europe pour être versé au gouvernement au fur et à mesure de la construction des lignes de chemins de fer.

Aux termes du contrat, le gouvernement péruvien ne pourra imposer sur ces bons ni retenue ni charge d'aucun genre.

PRIX D'ÉMISSION

Ces obligations sont émises au cours de **82 1/2 0/0**, soit **412** fr. **50** c., payables comme suit :

Du 15	au 20 Juin. . .	Soit fr.	87	50
15	20 Août . .	—	75	»
15	20 Octobre. .	—	75	»
25	31 Décembre .	—	75	»
15	20 Février 1871	—	50	»
15	20 Avril . .	—	50	»
Soit pour Fr. 500, capital Fr.			412	50
Et en déduisant le coupon du 1er janvier de . . . . . Fr.			15	»
(Imputable sur le versement du 31 décembre 1870.				
Net à payer Fr.			397	50
pour **30** fr. de rente.				

Avec faculté d'escompter à toute époque, à partir du 15 juin, la totalité des termes à échoir, avec bonification de 4 0/0 l'an.

Les coupons sont payables par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, à Paris, au change fixe de 25 francs la liv. sterl. — A Londres, en liv. sterl. — A Amsterdam, au cours du jour sur Londres.

Le remboursement des obligations sorties se fera trois mois après chaque tirage, dans les mêmes villes et aux mêmes changes que le payement des coupons.

Les titres sont AU PORTEUR, en coupures de Fr. 500 ; (20 liv. sterl.)—Fr. 1,250 ; (50 liv. sterl.) — Fr. 2,500 ; (100 liv. sterl.) — Fr. 5,000 ; (200 liv. sterl.) — Fr. 12,500 ; (500 liv. sterl.) — Fr. 25,000 ; (1,000 liv. sterl.)

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Toute souscription devra être accompagnée d'un versement de Fr. **20** par Fr. 500 ou 20 livres sterling de capital, à valoir sur le premier terme de 87 fr. 50 c. exigible du 15 au 20 juin 1870.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le chiffre de l'emprunt, les souscriptions seraient soumises à une réduction proportionnelle.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE :
Les Mardi 7 et Mercredi 8 Juin 1870
de 10 heures du matin à 4 heures du soir,
A PARIS :
A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France,
54 et 56, rue de Provence,
DANS LES DÉPARTEMENTS
Aux Agences de la Société Générale
La Souscription sera ouverte les mêmes jours à Londres, Amsterdam, Bruxelles, Hambourg et à New-York.

Dépêches Commerciales

Havre, mardi.

(Dépêche communiquée par le *Cercle de l'industrie.*)

Ventes, 300 b. ; grand calme ; Louisiane, 123 ; juin, 118 ; juillet, 120 ; suivants, 121.

New-York, 22 1/4.

Recettes, 6,000 b.

Havre, mardi.

(Dépêche de MM. Kahlé et Ce, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.

Ventes, 400 b. ; marché assez ferme, inchangé.

Liverpool, sans marché.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 4 Juin 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Lille 1860. J. A. 1865.	102 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	99 75
Lille 1868, libérées.	512 50
Lille à Béthune, oblig.	311 ..
Armentières.	300 ..
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	485 ..
VALEURS LOCALES.	
Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	585 ..
Crédit industriel du Nord.	515 ..
Caisse Pérot et Comp.	591 25
Compagnie le Nord incendie 20 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1120 ..
— — p	1125 ..
Comptoir Devilder et Ce.	525 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	500 ..
Lille à Béthune, actions.	1000 ..
Aniche (le douzième)	1000 ..
Azincourt.	280 ..
Auchy-au-Bois	350 ..
Bully-Grenay anc.	448 75
Bruay.	3000 ..
Campagnac.	450 ..
Carvin	910 ..
Courrières.	10075 ..
Douvrin, anc.	1000 ..
Douvrin nouv. 1864	1000 ..
Escarpelle.	1000 ..
Epinac.	1000 ..
Ferfay.	1300 ..
Fiennes et Harding.	1000 ..
Lens.	9200 ..
Liévin.	1530 ..
Meurchin.	940 ..
Vicoigne-Nœux.	1000 ..
Vendin.	1000 ..
Thiv. et Fresnes (M.)	1130 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

4 Juin 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza.	« « «	28 » 32 »	13 50 14 »
» épur pq	« « «	« « «	« « «
Œill. b. g.	« « «	34 » 37 »	18 » « «
» rousse.	« « «	« « «	« « «
Cameline.	« « «	22 » 26 »	12 » « «
Chanvre.	« « «	18 » « «	1750 18 50
Lin du p.	« « «	27 » 29 »	29 » « «
Lin gr. et.	« » »	26 » 28 »	24 » 28 »

BOURSE DE PARIS du 6 Juin, 1870.

Huiles (les 100 k. h. bar.)		Esprits (l'hect. h. bar.	
Colza tous fûts.	» » »	Fin 1re q. 90 d.	67 »
Colza en tonnes.	» » »	Farines.	
Colza ép. en ton.	» » »	Disponible (87k.)	41 »
Lin en fûts.	» » »	Supérieur disp.	41 »
Lin en tonnes.	» » »	Suifs (les 100 kil. h. bar.)	
Sucres les (100 k.)		De France, disp.	100 25
Titre saccharim.	» »	Cafés (les 100 k. h. barr.)	
Blancs, droits 45.	» »	Java bon ordin.	100 »
Sucres Farinés (100k.		Ceylan id.	100 »
Bonne sorte.	130 »	Haïti id.	100 »
Belle sorte.	131 »	Rio id.	100 »
Certific. de sortie	47 25	Cacaos (100k.) à l'acq.	
Mélasses indig (100 k.)		Para.	175 »
Guyenne	13 50	Guyaquil	135 »
de fabrique.	13 50	Trinité.	140 »
Raffinerie.	15 50	Haïti.	120 »

LA VILLETTE. — Marché aux bestiaux du 6 Juin.

Le kil. g.	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extr.
Bœufs.	1 46	1 34	1 14	1 08 1 52
Vaches.	1 28	1 18	1 02	0 95 1 34
Taureaux.	1 28	1 14	1 00	0 90 1 38
Veaux.	1 95	1 65	1 45	1 40 2 00
Moutons	1 60	1 44	1 30	1 20 1 65
Porcs	1 50	1 40	1 30	1 20 1 55

Peaux de moutons rases 1 fr. 25 à 2,25.
Vente calme.

MERCURIALE DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Prix moyen de l'h.	Je blé.		Prix de mén. le kil.
Hazebrouck.	20 49		26 .f.
Bailleul.	20 75		27 .f.
Cassel.	20 73		25 .f.
Estaires.	19 50		24 .f.
Merville.	21 38		26 1/3
Steenvoorde	20 13		.f.

MARCHÉ D'ARRAS du 4 Juin.

Blé blanc	21 »	à 23 75	Avoine	8 »	à 9 75
id. r.	18 »	22 50	Œillettes	40 »	42 »
id. r. n.	» »	» »	Colza	34 »	34 25
Seigle n.	14 »	15 25	id. v.	» »	» »
Scourg. n.	13 25	13 25	Lin	» »	» »
id. v.	» »	» »	Cameline	» »	» »
Huiles.					
Œil	146 »	à » »	Cour. m.	» »	» »
A froid	» »	» »	2 pre	» »	» »
Brute b. g.	» »	» »	Lin	84 »	» »
Colza br.	112 »	» »	Cameline	» »	» »
Tourteaux 104 kil.					
Œillet	15 25	à » »	Cameline	24 »	26 »
Moulin à v.	» »	» »	Lin	» »	» »
Colza	18 »	» »	Chanvre	» »	» »
Farines.					
1re qual.	38 »	39 »	2e qual.	36 »	37 »
Sons, 100 kilog.					
Sons gros	15 »	à » »	Sur bl.	» »	» »
Rebalets	» »	» »	Ral. no 1	132 50	» »
3/6 Nord	63 50	» »	— no 2	» »	» »
Genièvre	» »	» »	Mélasse.	» »	» »